



ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

PRENEZ AVIS QUE le conseil d'agglomération et le conseil municipal ont adopté lors des séances du 20 janvier 2025 les règlements suivants dont l'entrée en vigueur est en date de la présente publication :

Conseil	Objet
Agglomération	Règlement (2024)-A-88 établissant les taux de taxes pour l'année 2025
Municipal	Règlement (2024)-232 établissant les taux de taxation et de tarification de certains services municipaux pour l'année 2025

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements en communiquant avec le Service du greffe et des affaires juridiques au 819 425-8614 ou au greffe@villedemont-tremblant.qc.ca.

Donné à Mont-Tremblant, ce 22 janvier 2025.

Maude Picotin
Greffière adjointe